

2011

La France et

# la formation professionnelle supérieure à l'international



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

**P**our le ministère des Affaires étrangères et européennes, la coopération en matière de formation professionnelle supérieure est un chantier prioritaire. **Un cadre stratégique a été élaboré, en étroite collaboration avec les autres ministères partenaires, les opérateurs publics et le secteur privé.** Ce travail a permis de mesurer combien étaient nombreux les acteurs français, titulaires d'un savoir-faire reconnu, intervenant dans la formation professionnelle supérieure à l'international. Les programmes aujourd'hui en place reflètent **une grande variété d'actions** et témoignent de la **très forte demande de coopération et d'expertise exprimée par les pays émergents et en développement.**

Ce document présente la synthèse des actions menées et propose un ensemble de recommandations, issues des débats qui ont précédé sa rédaction.

### **QU'EST-CE QUE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE ?**

La « formation professionnelle » désigne habituellement l'ensemble des formations, qualifiantes ou diplômantes, fondées sur une approche « métier » et développées en étroite concertation avec le secteur privé afin que la formation proposée soit en adéquation avec le monde professionnel.

Le champ de la formation professionnelle supérieure, c'est-à-dire de niveau postbaccalauréat, englobe donc la formation continue supérieure et l'enseignement dispensé dans les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles supérieures de commerce et d'ingénieur soutenues par les chambres de commerce et d'industrie (CCI), les chambres régionales des métiers... Les universités françaises sont également de plus en plus présentes sur ce type de formations.



L'université de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui propose plus de 200 formations pluridisciplinaires et professionnalisantes, développe une véritable politique de coopération internationale. © MAEE/Frédéric de La Mure.



# La formation professionnelle supérieure en France

## Un système original

Le système français des enseignements supérieurs professionnels intermédiaires présente plusieurs originalités, tant en formation initiale que continue.

### La diversité des types de filières

La durée, le lieu et le mode de formation sont multiples, tout comme les voies d'accès à la formation professionnelle supérieure.

### La sélectivité de l'accès

Les grandes écoles de commerce et d'ingénieur soutenues par les CCI, les IUT ou encore les brevets de techniciens supérieurs (BTS) recrutent ainsi sur dossier ou sur concours.

### L'implication des partenaires sociaux

Elle se concrétise notamment par un mode spécifique d'élaboration des formations et des certifications dont la méthodologie fait aujourd'hui **référence au niveau européen** (descripteur de métiers ou d'activités, de compétences et savoirs associés, de certification); la présence forte et de qualité des représentants des organisations professionnelles au sein de commissions chargées de l'élaboration des références métiers et des certifications la caractérise.



Apprentis techniciens réparateurs en ascenseurs de la filière industrie du Centre de formation pour apprentis de Tours. © MAEE/Frédéric de La Mure.

### Une bonne insertion professionnelle

Le dialogue social entre syndicats de salariés et organisations d'employeurs garantit à la fois une bonne «employabilité» des futurs diplômés et un positionnement adéquat au sein des conventions collectives.

**Les stages longs en entreprises** (14 à 18 semaines en BTS réparties sur toute l'année) sont obligatoires et se font sous le tutorat de professionnels.

### La possibilité d'opter pour la voie en plein essor : l'apprentissage

Depuis plusieurs années, ces formations sont accessibles par les voies de **l'alternance** et de **l'apprentissage** qui connaissent dans l'enseignement supérieur un fort développement en offrant aux étudiants à la fois une première insertion professionnelle et une rémunération.

## LES ORIGINES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE EN FRANCE

Si les premières écoles professionnelles supérieures remontent au début de l'ère industrielle, ce n'est qu'à partir des années cinquante que l'enseignement supérieur professionnel se structure, en réponse aux bouleversements technologiques affectant alors les sociétés industrialisées. Ils se traduisent par une élévation des niveaux de qualification, qui exige une reconfiguration générale du système éducatif, avec l'introduction d'un échelon intermédiaire de formation professionnelle entre le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le diplôme d'ingénieur.

La création, à quelques années d'intervalle, du brevet de technicien supérieur (BTS), puis des instituts universitaires de technologie (IUT), répond à cette demande de formation supérieure «intermédiaire».

# La mondialisation stimule la demande de formations supérieures professionnelles intermédiaires

**La diffusion et les transferts de technologie** qui accompagnent les exportations de biens d'équipement et d'infrastructures, comme l'implantation d'entreprises dans les pays émergents ou en développement, induisent les **mêmes besoins de qualification** que dans les pays industrialisés.

Les compétences intermédiaires constituent, à cet égard, un enjeu majeur souligné par tous les responsables, tant politiques qu'économiques.

Confrontés à une **demande croissante d'études supérieures** de la part des familles, les États cherchent à valoriser les formations supérieures professionnelles pour y attirer une part significative des étudiants et alléger la pression que cette demande exerce sur les universités.

Parallèlement, les États saisissent l'opportunité des implantations d'entreprises étrangères pour créer ou moderniser des centres de formation professionnelle, tout en les inscrivant dans le cadre d'une politique d'ensemble, notamment en termes de certification.



Fabrication de câbles électriques en Amérique latine.  
© MAEE/Frédéric de La Mure.

## LA DREIC ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE À L'INTERNATIONAL : LE MODÈLE ÉCOLE-ENTREPRISES

Impulsé par la Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC) du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ce modèle, où coopèrent ce ministère, le secteur privé et le partenaire éducatif local (ministère ou collectivité locale), constitue un exemple réussi d'appui au développement de la formation professionnelle. L'entreprise apporte le « plateau technique », la DREIC, l'ingénierie de formation et de certification, et le partenaire les locaux, la logistique et l'équipe d'enseignants.

Le développement international des entreprises françaises est ainsi favorisé à court terme par la formation continue de salariés et à moyen terme par la constitution d'un vivier de main-d'œuvre qualifiée. L'enseignement technique français est valorisé à travers la formation initiale des étudiants et la formation continue des enseignants.

<http://www.education.gouv.fr/cid1181/direction-des-relations-europeennes-internationales-cooperatio.html>



Plusieurs grands groupes français ont ainsi ouvert à l'étranger des **centres de formation pour accompagner leur implantation** : Peugeot-Citroën, Schneider Electric, Eurocopter, Airbus, Dassault Systèmes, Areva, Thalès, Chaffoteaux et Maury, Casino, Sodexo, etc. Ces centres visent en priorité à **satisfaire leurs besoins locaux en compétences**. Mais ils offrent aussi l'opportunité à d'autres entreprises françaises d'entrer sur le marché local de prestations de services et de matériel pédagogique. Cette coopération

public-privé a ainsi un effet démultiplicateur en terme d'**exportation de savoir-faire**.

La prise de conscience de l'enjeu que constitue une formation supérieure professionnelle de qualité se traduit par une **forte demande de coopération**. Elle porte à la fois sur la dimension institutionnelle et la gouvernance des dispositifs de formation, sur les aspects d'ingénierie de construction des référentiels et des certifications et, éventuellement, sur la conception et la construction d'établissements de formation.

## DEUX GRANDS GROUPES FRANÇAIS INVESTIS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ÉTRANGER

### PSA Peugeot-Citroën et l'Éducation nationale française dans la formation professionnelle à l'étranger

L'entreprise ne trouve pas toujours les compétences qu'elle attend dans les pays dans lesquels elle s'implante. Elle développe alors des centres de formation en lien avec le ministère français de l'Éducation nationale et les systèmes éducatifs locaux pour former des techniciens et techniciens supérieurs : un campus des métiers en Slovaquie, un centre de formation au Mexique.

Les « Professeurs sans frontières » sélectionnés par l'Éducation nationale assurent aussi des formations techniques à l'étranger. Selon le concept de partenariat « école-entreprise », le cahier des charges est établi par l'entreprise.

<http://www.professeurssansfrontieres.fr/>

### « Total Professeurs Associés » (TPA) et la formation professionnelle à l'étranger

Créé en 2001, TPA vise à favoriser les relations entre l'industrie pétrolière et les universités et écoles d'ingénieurs. Cette association, qui réunit des actifs et des retraités du groupe Total, propose des cours sous forme de semaines intégrées dans les cursus des établissements de formation locaux dans différents domaines d'activités pétrolières (forage, raffinage, ressources humaines, etc.). TPA intervient à l'étranger dans une cinquantaine de pays : à l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale, à l'Institut supérieur de technologie à Madagascar (techniques d'emballage dans une optique écologique), à l'Institut de technologie du Cambodge (géologie, construction métallique, béton armé).

<http://careers.total.com/careersFO/tpa/home>



Formation avec Total Professeurs Associés à Istanbul (Turquie).  
©Total.

## La coopération française et la formation professionnelle supérieure : une forte présence et une offre diversifiée

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'action du MAEE est traditionnellement orientée vers les universités. À côté des échanges interuniversitaires directement gérés par les établissements d'enseignement, la France a développé une **politique d'accueil d'étudiants étrangers** dont les bourses constituent le principal vecteur. Cette politique privilégie les deux derniers cycles d'études supérieures longues (niveaux master et doctorat) et trois ensembles de disciplines (sciences dites « dures » et de l'ingénieur, économie-droit-gestion et sciences politiques). Elle

répond à une longue **tradition de diversité culturelle, d'attractivité de nos universités et d'influence de la France dans le monde**, qu'il importe de maintenir. Une charte de qualité, adoptée en 2006, en a précisé les modalités d'attribution avec notamment la mise en place de jurys de sélection composés majoritairement d'universitaires des deux pays. L'agence CampusFrance, opérateur du MAEE pour la promotion universitaire française à l'international, à travers des espaces dédiés dans les ambassades et les instituts culturels français, en est la vitrine.



### L'AGENCE CAMPUSFRANCE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'agence CampusFrance, dédiée à la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, coordonne les réponses à apporter aux étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la préinscription universitaire. Elle appuie le réseau des 150 espaces CampusFrance relevant des ambassades de France qui, dans 97 pays, mettent en œuvre la politique d'attractivité universitaire.

Pour valoriser les offres de formation, CampusFrance dispose d'un catalogue pour les étudiants étrangers, traduit dans plusieurs langues. Ce catalogue comprend notamment une collection de fiches sur les diplômes professionnels ainsi que des fiches par domaine. 36 000 formations sont ainsi répertoriées.

<http://www.campusfrance.org/fr/>



Parallèlement, au cours des dernières années, les actions se sont multipliées pour répondre à la demande croissante de création et de réforme des formations professionnelles supérieures. Une partie de ces actions a été directement menée par le MAEE grâce aux **projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP)** ou d'accords et de conventions. L'outil FSP est renforcé par un autre instrument important de la coopération française, **l'assistance technique**. Cette dernière consiste en la mise à disposition d'experts de haut niveau auprès de pays partenaires, afin de contribuer au plus près au renforcement institutionnel des administrations avec lesquelles la France coopère.

Ces experts mettent en œuvre de nombreuses actions de conseil et de formation, et coordonnent l'appui des différents acteurs français, nombreux à intervenir pour

améliorer la formation supérieure professionnelle proposée *in situ*, avec lesquels le MAEE travaille.

Trois types d'appui peuvent être distingués.

### Les appuis institutionnels

Ils soutiennent la **création ou la réforme de dispositifs nationaux de formation professionnelle supérieure**. Ces appuis sont mis en place par le MAEE à travers la procédure des FSP ou de conventions entre États (le MAEE a notamment appuyé directement, ces dernières années, la réorganisation des cycles universitaires sur la base du LMD et la mise en place de licences professionnelles). Le MAEE sollicite aussi le concours d'opérateurs, parmi lesquels l'Agence française de développement (AFD).

#### EXEMPLE DE PROJET FSP : U3E (APPUI AUX UNIVERSITÉS PAR EXTENSION DE LA CARTE UNIVERSITAIRE, CONSTITUTION D'ÉCOLES DOCTORALES ET OUVERTURE À L'ENTREPRENARIAT) AU SÉNÉGAL

Chaque année, l'augmentation exponentielle des bacheliers – plus 50% en 2010 par rapport à 2009 – rend d'autant plus urgent l'aboutissement de la réforme du secteur universitaire au Sénégal. Le projet FSP « U3E », mené à bien grâce à la présence et au travail de deux assistants techniques, vise à accompagner cette évolution.

Une des composantes du projet a permis d'ouvrir onze licences professionnelles au sein des universités régionales nouvellement créées en 2007 (Bambey, Thiès, Ziguinchor) et au sein de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

Leur maquette pourrait servir de modèle en vue d'une extension de ce type de licence dans le cadre de la mise en place du système licence-master-doctorat (LMD) au Sénégal : le projet « U3E » apparaît comme précurseur.



Panneau de l'école supérieure polytechnique, université Cheikh Anta Diop, Dakar.  
© IRD/Céline Ravallec.



Chef du laboratoire de biotechnologies des champignons et ses étudiants de l'université Cheikh Anta Diop à Dakar (UCAD). © IRD/Céline Ravallec.

### Les appuis apportés aux entreprises françaises

Destinés à favoriser l'implantation à l'étranger ou l'exportation, ils sont le fait :

- du ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, à travers la Direction générale du trésor (DGT), qui s'inscrit dans la logique de développement de l'emploi en France par la **promotion des exportations** et par des **actions de formation** dans les domaines de la maintenance ou de l'utilisation des matériels et équipements. Ces actions bénéficient de deux procédures :
  - la Réserve pays émergents (RPE), sous forme de prêts centrés sur les infrastructures et les énergies,
  - le Fonds d'aide au secteur privé - Formation professionnelle (FASEP-FP), sous forme de dons destinés à la réalisation d'études de faisabilité.
- du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à travers la DREIC, qui se situe dans une logique d'accompagnement des investissements à l'étranger d'entreprises françaises par la création ou le développement de centres de formation destinés, en priorité, à répondre aux besoins en personnel.

### L'AFD ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

À la demande du MAEE, l'AFD appuie financièrement la conception et la construction de l'école d'ingénieurs de Bizerte, en Tunisie, dans ses composantes matérielles (infrastructures et équipements) et immatérielles (renforcement des capacités techniques).

Mais c'est surtout en faveur des opérateurs privés que l'AFD et sa filiale Proparco interviennent. Le groupe AFD s'appuie aussi sur une large palette d'instruments de financement, dont des systèmes de prêts bonifiés aux conditions inférieures aux taux du marché, répartis entre les prêts aux étudiants, par l'intermédiaire de banques locales, et les prêts aux établissements, comme celui consenti à l'université Saint-Joseph du Liban, notamment pour le développement d'un pôle technologie-santé.

<http://www.afd.fr>



Ingénieurs travaillant dans une usine d'assemblage d'avions. © Dassault.



La DREIC a ainsi créé, en juin 2006, un département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles, afin de développer de nouveaux partenariats et d'inscrire les centres existants dans le long terme. Elle bénéficie du concours de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET).

### Les appuis à l'élaboration de programmes et de certifications professionnelles

Ils sont le champ privilégié des acteurs de la formation : universités, IUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Centre international d'études pédagogiques (CIEP), chambres de commerce et d'industrie et branches professionnelles, notamment CODIFOR. Tous se situent dans le cadre de **relations bilatérales nouées entre partenaires français et locaux**, avec, par exemple, la stratégie de codiplômation.

### L'APPUI À L'INSTITUT INTERNATIONAL D'INGÉNIEURIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT (2iE)

Basé à Ouagadougou, le 2iE, anciennement Groupe Eier-Etsher, a pour vocation de former des étudiants africains qui soutiendront ensuite le développement du continent africain dans le domaine de l'eau et de l'environnement. L'offre de formation s'étend de la licence professionnelle (cinq peuvent être réalisées à distance) aux études doctorales.

La France appuie cet établissement depuis sa création, et le soutien de 10 millions d'euros (provenant d'un FSP inter-États et de crédits centraux) accordé par le MAEE, entre 2007 et 2010, a permis d'accompagner la transformation du Groupe Eier-Etsher, école Inter-États, en une fondation, le 2iE.

Le 2iE est désormais un pôle d'excellence, reconnu par les institutions africaines et européennes.

<http://www.2ie-edu.org/>



Entrée principale de la Fondation 2iE à Ouagadougou (Burkina Faso). © Communication2iE.



Salle de classe du 2iE à Ouagadougou (Burkina Faso). © Fondation 2iE.

## Quatre priorités

# pour le cadre stratégique

La consultation et le recensement général réalisés par le MAEE a fait apparaître le souhait d'un cadre qui préserve la diversité des acteurs, tout en leur offrant la possibilité d'inscrire leurs actions dans le respect de priorités communes. Celles-ci sont au nombre de quatre.

### 1. Priorité aux pays émergents et aux pays de l'Europe orientale et du bassin méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique

**Les pays émergents sont aujourd'hui au cœur de la croissance mondiale**, que ce soit en Asie, en Amérique du Sud, au Maghreb et Moyen-Orient ou en Afrique : ils connaissent depuis plusieurs années des taux de croissance de l'ordre de 6 à 10 %, parfois plus. Ils représentent pour les entreprises du monde entier, et pour les entreprises françaises en particulier, une double opportunité :

- **un lieu d'implantation** en direction soit de marchés locaux en expansion soit pour l'exportation ;
- **un lieu de destination** pour les exportations françaises de biens d'équipement et de biens d'infrastructure dont ces pays ont impérativement besoin pour assurer la poursuite de leur croissance.

La capacité de répondre aux demandes de qualification de la main-d'œuvre constitue donc un enjeu majeur pour les entreprises françaises.

### 2. Priorité au développement des compétences de niveau intermédiaire

Les pays émergents disposent, sauf exception, d'une population scolarisée jusqu'à la fin du premier cycle secondaire et d'une part significative d'étudiants en études longues à l'université. En revanche, **la formation professionnelle y est souvent insuffisante et en mal de reconnaissance sociale**. De plus, ces pays sont confrontés à l'inadaptation et à l'insuffisance (en nombre) des formations supérieures professionnelles existantes, notamment destinées à former aux compétences de niveau intermédiaire, qui exigent à la fois des connaissances scientifiques, des savoirs techniques et des capacités de management et de conduite d'équipes.

La consultation, réalisée par le MAEE, a confirmé l'existence d'une forte demande de coopération dans les formations supérieures professionnelles.



Étudiants de l'École supérieure algérienne des affaires. © MAEE/Frédéric de La Mure.



### 3. Priorité aux formations sur place

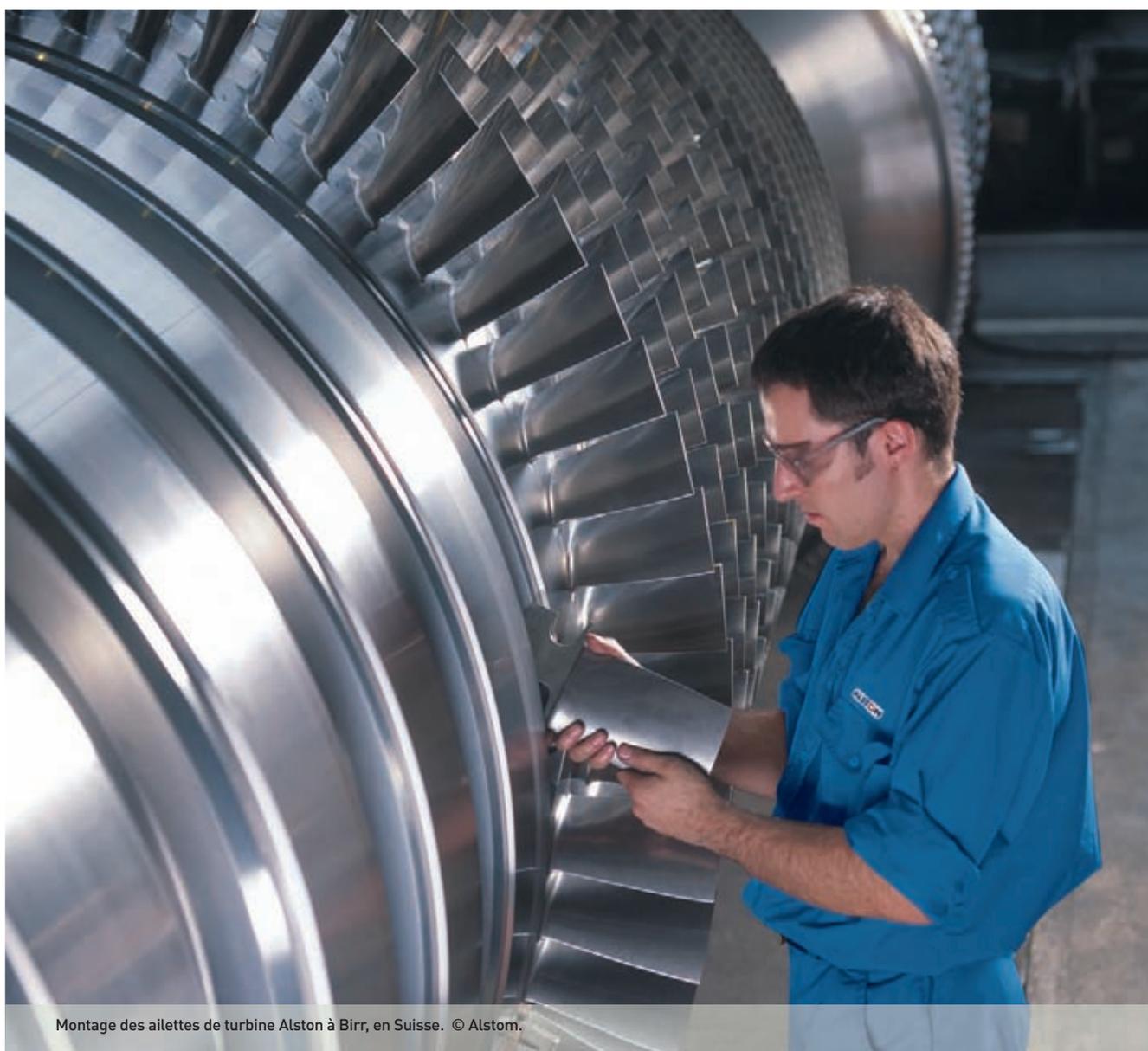
Dans les pays émergents, les formations en compétences intermédiaires ne peuvent se concevoir que sur place pour au moins deux raisons :

- **l'importance des besoins** qui concernent plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'étudiants ;
- **la nécessaire proximité avec les entreprises**, tant pour la construction des compétences que pour les possibilités de stages pratiques et l'insertion des formations avec l'insertion professionnelle.

### 4. Priorité à la construction de cadres nationaux de certification

De nombreux pays se sont engagés dans l'élaboration de cadres nationaux de certification. Les certifications ont une double fonction.

- elles sont pour le bénéficiaire une reconnaissance sociale, l'**attestation** par une autorité compétente et reconnue d'**un ensemble de savoirs et savoir-faire** ;
- les cadres nationaux de certification ont aussi une **fonction économique** d'organisation du marché du travail en créant un « signal » qui facilite l'identification des compétences recherchées par les entreprises. Le caractère national de la certification est ici essentiel en assurant une **unification des compétences reconnues** sur une ère géographique unifiée.



Montage des ailettes de turbine Alstom à Birr, en Suisse. © Alstom.

Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats  
Direction des politiques  
de mobilité et d'attractivité  
Sous-direction de l'enseignement supérieur



**Hélène Duchêne,**  
*Directrice des politiques  
de mobilité et d'attractivité*



**Éric Lamouroux,**  
*Sous-directeur  
de l'enseignement supérieur*

## La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)